



services PUBLICS

Stopper les attaques contre les besoins de la population!

Les conditions de travail dans les services publics et les prestations à la population sont sous la pression des politiques d'austérité dans les cantons. La résistance s'organise, mobilisons-nous, toutes et tous! En page 4

Faire bonne mesure ?

3 POINT FORT – Retour sur le contenu de la 14^e mesure proposée par le Conseil fédéral dans le cadre des Bilatérales III dans le but d'améliorer la protection contre le licenciement des représentant-es du personnel.

Non aux lois corsets

5 RÉGIONS – Les votant-es genevois-es devront se prononcer le 28 septembre prochain sur deux lois visant à imposer des mécanismes de démantèlement systématique des services publics et des prestations à la population.

Santé mentale en crise

10 INTERVIEW – La situation dans le domaine des soins psychiques est alarmante. Listes d'attente interminables et manque de places en thérapie: l'accès aux soins tend à ne plus être ouvert qu'à ceux-celles qui en ont les moyens.

Cadeau fiscal

11 CAPITAL VS TRAVAIL – Sous des abords techniques, la proposition de suppression de l'imposition sur la valeur locative représente un transfert de richesses au profit des propriétaires. Un NON s'impose le 28 septembre!



L'image de Thierry Porchet / L'Événement syndical

30 août 2025: Le Sentier, 2500 personnes se mobilisent pour la défense du Pôle Santé de la vallée de Joux, menacé par les coupes voulues par le Conseil d'État vaudois.

Les coupes dans la santé annoncées par le Conseil d'État se montent à 20 millions de francs. La manifestation du 30 août donne le coup d'envoi à la lutte contre cette politique d'austérité qui s'attaque autant au personnel qu'à la population.

Éditorial

Un automne de lutte

Comme chaque année, l'automne est la saison syndicale des négociations salariales et 2025 n'y dérogera pas. En effet, si, après trois années de recul, les salaires réels ont enfin légèrement progressé en 2024 par rapport à l'année précédente (+0,7%), ils se situent toujours en dessous de leur niveau de 2016, cela sans prendre en compte l'augmentation des primes de l'assurance-maladie – puisque les calculs de l'OFS pour déterminer l'indice des prix à la consommation ne les intègrent pas. Pour 2026, l'enquête sur les salaires effectuée par le KOF, le centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ, auprès de 8000 entreprises, prédit des augmentations de 1,3% sur le plan nominal (sachant que ladite enquête a été réalisée avant l'annonce de la hausse des droits de douane à destination des États-Unis), ce qui correspondrait à des augmentations réelles de l'ordre de 0,8% (si les prévisions de renchérissement du KOF se vérifient), juste de quoi permettre aux salaires réels de 2026 d'atteindre leur niveau de 2016. L'Union syndicale suisse revendique des augmentations de salaire de 2 à 2,5%, ce qui est évidemment absolument justifié au vu du besoin de rattrapage accumulé, de l'augmentation constante de la pro-

ductivité du travail et de l'explosion des inégalités salariales.

Cet automne nous mettra également aux prises avec d'autres éléments de répartition des richesses, mais qui se déroulent sur le plan des dépenses publiques, et cela, à différents niveaux. Sur le plan fédéral, le programme d'allègement budgétaire sera débattu au Parlement cet automne. Après les mobilisations du printemps, les hautes écoles et universités reprendront le chemin de la lutte par l'organisation de plusieurs actions décentralisées dans la phase qui précédera le travail des chambres fédérales.

Les cantons romands seront aussi en lutte contre les mesures d'austérité, plus particulièrement ceux de Fribourg et de Vaud (voir en page 4). Le gouvernement vaudois entend économiser un demi-milliard de francs à l'horizon 2026 en raison des déficits budgétaires causés par des cadeaux fiscaux massifs en faveur des plus fortuné-e-s (parfois même au mépris de la loi). Une mobilisation unitaire est appelée pour le jeudi 2 octobre prochain. Il s'agira de donner un signal

fort pour s'opposer au plan du Conseil d'État, en poursuivant avec la même détermination que celle qui a été démontrée lors de la manifestation du 30 août à la vallée de Joux.

Les salarié-e-s de la fonction publique et parapublique fribourgeoise prendront également le chemin de la mobilisation pour s'opposer au programme d'assainissement des finances de l'État (PAFE) qui veut tailler plus de 400 millions de francs dans le budget du canton. Après la manifestation du 4 juin dernier, une assemblée extraordinaire aura lieu le 11 septembre pour décider de la suite

cas avec la proposition d'abolir la valeur locative qui profiterait aux propriétaires. La hausse des droits de douane vers les États-Unis et les appels à l'union sacrée derrière «notre» industrie d'exportation laissent également entrevoir de nouvelles propositions d'aides fiscales pour les grandes entreprises contre lesquelles il faudra se battre.

Dernière mobilisation prévue, mais pas des moindres, celle des personnels de santé qui aura lieu le samedi 22 novembre à Berne; il s'agira alors d'exiger avec force des moyens pour sortir de la crise majeure que connaît le secteur de la santé, une crise qui nous concerne toutes et tous.

Pour défendre nos salaires, nos conditions de travail et de santé, une seule solution: la mobilisation! ■

ALEXANDRE MARTINS
RÉDACTEUR

EN LUTTE CONTRE LES MESURES D'AUSTÉRITÉ

des mesures de lutte.

Les coupes budgétaires sont des attaques contre les conditions de travail des personnels et contre les prestations à la population, représentant ainsi des menaces pour la part de salaire indirecte destinée notamment à la fraction la plus fragilisée des salarié-e-s.

Dans le même temps, les possédant-e-s ne cessent de revendiquer une plus grande part des richesses, entre autres par des cadeaux fiscaux, comme c'est le

SUISSE . Dans le cadre des Bilatérales III, le Conseil fédéral propose un train de 14 mesures dans le but affiché d'assurer une protection des salaires. 13 de ces 14 mesures sont issues d'un compromis entre «partenaires sociaux», la 14^e n'a pas été validée par les associations patronales. Éclairage.

Faire bonne mesure ?

ALEXANDRE MARTINS . RÉDACTEUR
THIERRY PORCHET . PHOTO

Cette 14^e mesure est décrite par le Secrétariat d'État à l'économie (Seco) comme une amélioration de la protection contre le licenciement pour les représentant-e-s élu-e-s des travailleurs-euses. Dans la mesure où elle n'a pas été acceptée par les associations patronales, il s'agit ainsi d'une disposition que le Conseil fédéral se propose d'imposer aux associations patronales (bigre!), tout en précisant immédiatement que les mesures visant à garantir la protection des salaires «ne créent pas de nouvelles contraintes majeures pour les entreprises suisses, ni ne restreignent de manière disproportionnée la flexibilité du marché du travail¹».

RENVERSEMENT? Les associations patronales font maintenant de plus en plus sentir leur opposition à cette 14^e mesure. Ainsi, Swissmem, après avoir considéré que cette mesure était un «compromis acceptable» (elle s'inspire en effet fortement de l'art. 38.5 de la CCT qu'elle a conclue), demande dans son communiqué du 27 juin qu'elle soit adaptée, alors qu'economiesuisse la rejette clairement dans sa communication du 11 juillet. Le président de l'USS, Pierre-Yves Maillard, a expliqué aux délégué-e-s Unia du secteur industrie que cette mesure, sans être une solution parfaite, était «un progrès important²». Des critiques ont été formulées³ (voir aussi le courrier des lecteurs en page 8). L'USS réserve sa décision quant à l'ensemble du paquet Bilatérales III à l'issue du processus parlementaire.

PROCÉDURE. Depuis cet été, les textes légaux sont disponibles sur le site de la Confédération⁴, il est donc possible de savoir quels sont les changements concrets proposés. Ils consistent dans l'ajout des articles 335l à 335q (ainsi qu'un 4^e alinéa à l'article 336a) au Code des obligations (CO). Ces articles de protection supplémentaire concernent spécifiquement les représentant-e-s élu-e-s selon la Loi sur la participation (qui ne s'applique qu'aux entreprises employant au moins 50 travailleurs-euses), les élu-e-s pour une affaire particulière, les membres d'un organe paritaire d'une institution de prévoyance et les membres d'un comité national de branche couverte par une CCT étendue. Si l'employeur envisage de licencier un-e travailleur-euse de cette catégorie, il doit respecter une procédure particulière selon laquelle il doit tout d'abord informer le-la travailleur-euse de son intention de le-la licencier. Ce-cette dernière peut demander, dans un délai de cinq jours dès réception du préavis, un entretien avec l'employeur (avec le droit d'être accompagné-e par une personne de confiance) qui doit se tenir dans les trois jours qui suivent la réception de la demande. Cet entretien ouvre ainsi une période de deux mois au maximum (sauf accord entre les parties) durant laquelle les «parties s'efforcent de bonne foi de parvenir à une solution qui permette d'éviter le congé, notamment en examinant la possibilité pour le travail-

leur d'occuper un poste comparable» (art. 335m, al. 4). Le rapport explicatif du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) comporte des commentaires sur ces dispositions. Il précise à l'égard de cette procédure qu'«aucune obligation de résultat n'est imposée».

À l'issue de cette procédure de deux mois, le licenciement est possible. Si la procédure n'est pas respectée, le licenciement est nul. Le rapport du DFAE commente: «L'employeur qui prononce le licenciement sans avoir suivi la procédure préalable devra reprendre le processus avec la notification d'un préavis. Une fois la procédure respectée, l'employeur pourra procéder au licenciement.»

Une autre modification proposée est l'augmentation de la sanction maximale en cas de licenciement abusif d'un-e travailleur-euse touché-e par ces dispositions qui passerait de 6 à 10 mois de salaire. Relevons que les tribunaux acceptent les motifs économiques comme étant des motifs justifiés de licenciement d'un-e représentant-e des travailleurs-euses, ainsi qu'en avait décidé le Tribunal fédéral dans le cas de Daniel Suter, délégué de ses collègues de Tamedia licencié à l'occasion d'une restructuration. Alors que c'est précisément dans ces cas de figure que les représentant-e-s des travailleurs-euses ont besoin d'être protégé-e-s pour pouvoir défendre leurs collègues!

Alors que l'Organisation internationale du travail demande depuis bien longtemps à la Suisse (voir encadré ci-contre) de prévoir un droit à la réintégration en cas de licenciement antisynical, la question posée par cette 14^e mesure est de savoir si elle permettra réellement de combattre la brutalité patronale et de freiner la mise en concurrence généralisée que permet une libre circulation des personnes sans droits sociaux. ■

¹ Seco, fiche d'information «Mesures de politique intérieure visant à garantir la protection des salaires», 21 mars 2025.

² L'Événement syndical, 23 mai 2025.

³ Voir la tribune de C. Dandrès, N. de Dardel et R. Molo, «Quelle protection syndicale?», Le Courrier, 3 avril 2025.

⁴ <https://www.europa.eda.admin.ch/fr/consulation-paquet-suisse-ue#Accords>

Contexte

UNE LONGUE HISTOIRE

L'absence de protection contre le licenciement est dénoncée depuis de nombreuses années par le mouvement syndical suisse. En 2003, l'USS a déposé une plainte devant le comité de la liberté syndicale de l'Organisation internationale du travail (OIT) car la législation ne respecte pas les normes internationales, notamment la Convention 98 de l'OIT. Le comité de la liberté syndicale a donné raison à l'USS en 2006 en estimant que l'ordre juridique suisse ne protège pas suffisamment les représentant-e-s syndicaux-aes contre les licenciements antisynicaux. Le Comité a par conséquent établi une série de recommandations, dont la suivante: «Le comité prie le gouvernement de prendre des mesures pour prévoir le même type de protection pour les représentants syndicaux victimes de licenciements antisynicaux que pour ceux victimes de licenciements violant le principe d'égalité de traitement entre hommes et femmes, y compris la possibilité d'une réintégration¹.» Pour l'OIT, le droit à la réintégration est donc de nature à permettre une protection contre les licenciements formulés pour des motifs antisynicaux. Notons qu'une autre plainte, déposée par le SSP, est en cours de traitement auprès de la Cour européenne des droits de l'homme.

L'inaction consécutive de la Suisse lui a valu de figurer en 2019, à peine un mois avant les festivités du centenaire de l'OIT, sur la liste noire de l'OIT des pays ne respectant pas la liberté syndicale. Pour sortir la Suisse de cette liste, le conseiller fédéral UDC Guy Parmelin a mis sur pied une médiation entre associations patronales et syndicales. La 14^e mesure a été discutée dans ce cadre.

En contrepartie de cette 14^e mesure qui consiste en une procédure et ne contient pas de droit à la réintégration, le Conseil fédéral demande à l'USS de retirer la plainte déposée à l'OIT, ce qui priverait le mouvement syndical d'un levier politique important². ■

¹ A. Andermatt (et al.), Droit collectif du travail, Documents de travail de l'USS, Helbing Lichtenhahn, 2010.

² Discours de M. le conseiller fédéral Guy Parmelin, chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) à l'occasion de la Journée de l'industrie d'Unia à Berne, le lundi 19 mai 2025, <https://www.news.admin.ch/fr/newnsb/QYYALwOXKMEDwvAvlIbGd>

Sur le vif

UNE NÉCESSITÉ URGENTE

Dernier épisode en date d'une trop longue série de répression antisynicale: trois travailleurs engagés syndicalement dans la défense de leurs collègues ont été licenciés par la Société de Navigation du Lac de Lugano (SNL). Cette répression s'inscrit dans un conflit d'ampleur au sein de cette entreprise, qui a dénoncé la CCT la liant aux syndicats SEV, Unia et OCST et entend poursuivre un «partenariat social» avec l'Association du personnel des transports terrestres et lacustres du Tessin¹ pour accompagner les licenciements. Les trois travailleurs licenciés étaient actifs dans le travail syndical (SEV et Unia) et l'un était également membre de la commission du personnel, ce qui démontre bien la brutalité patronale à l'œuvre et le besoin urgent de protection légale pour les personnes qui s'engagent dans la défense des emplois et des conditions de travail. C'est également la conclusion à laquelle a abouti une enquête menée par deux chercheurs de la Haute école de travail social de Fribourg à la demande d'Unia auprès des membres des commissions du personnel (CoPe) de l'industrie MEM (machines, équipements électriques et métaux). Les premiers résultats sont sortis au mois de mai dernier et ont été présentés lors d'une assemblée des délégué-e-s de l'industrie du syndicat Unia: «Seules 34% des personnes interrogées estiment que la direction respecte les principes de consultation et de codécision avant de prendre une décision importante, un chiffre qui chute à 26% en cas de licenciements collectifs. De plus, 55,9% des répondants affirment que la protection contre les licenciements est insuffisante, et pour plus de la moitié (52,6%), c'est un frein à leur mandat².» ■

¹ Pour plus de détails et pour signer la pétition de soutien, voir le site du journal du SEV: <https://sev-online.ch/fr/aktuell/kontakt.sev/2025/snl-un-cauchemar-sans-fin-202510-85530/> ou celui du journal d'Unia en italien: <https://www.areaonline.ch/La-lunga-strategia-di-SNL-e-APLT-per-sostituire-i-sindacati-c6cbf00>

² L'Événement syndical, 23 mai 2025.



SANTÉ MANIFESTATION UNITAIRE LE 22 NOVEMBRE À BERNE

VAMOS!

Quatre ans après les applaudissements, toujours rien de concret pour les personnels de santé. Le SSP et six syndicats et associations professionnelles appellent tous les personnels de santé à une occupation massive de la place Fédérale le 22 novembre prochain dès 14 h 15. On y va toutes et tous, inscrivez-vous maintenant (frais de transport pris en charge par le SSP):



Fermeture de maternités, réduction des lits dans les services, gel des embauches, licenciements, rythmes infernaux, épuisement, burn-out, pénurie de professionnel-le-s qualifié-e-s: le secteur de santé s'enfoncé dans une crise sans précédent. Et pendant ce temps, les représentant-e-s des autorités cantonales et fédérales contemplant, bien au chaud dans leurs bureaux, le lent déclin des services publics et parapublics de santé. Ainsi au niveau fédéral, un simulacre de loi est mis en discussion au Parlement cet

automne tandis qu'au même moment, des programmes d'austérité cantonaux démolissent nos hôpitaux, EMS et soins à domicile publics et parapublics.

Il y a 4 ans – en novembre 2021 –, le OUI à l'initiative pour des soins infirmiers forts passait la rampe avec un score de 61%. Une belle majorité pour que les autorités cantonales et fédérales prennent, enfin, des mesures pour garantir du personnel, formé, en suffisance pour des soins de qualité. Que s'est-il passé depuis? Pas grand-chose. Quelques encouragements pour que les jeunes aient envie d'entreprendre une formation infirmière, quelques millions pour des programmes qui vont observer, avec davantage d'attention, les parcours et l'état de santé des personnels de santé. Mais aucun moyen supplémentaire suffisant pour une concrète, rapide et réelle amélioration des conditions de travail.

Les organisations qui ont déjà rejoint l'alliance avec le SSP: Association suisse des infirmières et infirmiers SBK-ASI; Association suisse des médecins-assistant-e-s et chef-fe-s de clinique ASMAG; Syna; Unia; Organizzazione Cristiano Sociale Ticinese OCST; Syndicats chrétiens du Valais SCIV. ■

BEATRIZ ROSENDE . SECRÉTAIRE CENTRALE SSP

VAUD COUPES BUDGÉTAIRES

MOBILISONS-NOUS LE 2 OCTOBRE!

Sauvons nos services publics et parapublics!

Nous faisons face à une politique d'austérité qui nous renvoie à plus de 20 ans en arrière:

- «mesures d'assainissement» (coupes dans les services publics et parapublics) annoncées par le Conseil d'État d'un montant de 94 millions pour cette année, et de 300 à 400 millions au budget 2026, soit près d'un demi-milliard;
- baisses fiscales de 7% déjà décidées par le Conseil d'État et initiative du Centre Patronal pour un abaissement de 12% des impôts sur les personnes physiques qui vont impliquer des baisses de recettes supérieures à 500 millions par an. Si nous ne faisons rien, la facture d'un milliard sera payée par les usagères-ers et par les employé-e-s des services publics et parapublics; cela a d'ailleurs déjà commencé avec les programmes d'économies dans tous les départements de l'État et la remise en question des engagements dans le parapublic (comme la suppression des revalorisations salariales dans la santé).

Jeudi 2 octobre prochain, toutes et tous à la manifestation. Rendez-vous pour le rassemblement à 18 h à Montbenon, départ de la manifestation à destination du Château à 18 h 30.

Nous manifesterons:

- contre les coupes et le démantèlement du service public, contre une politique fiscale irresponsable et contre les baisses d'impôts en cours et à venir;
- pour exiger le maintien des engagements pris par le Conseil d'État auprès de ses employé-e-s et des usagères-ers, tant dans les services publics que dans les secteurs parapublics;
- pour défendre nos salaires (revalorisations, droit à l'indexation et aux annuités, rattrapages) et nos retraites.

Contre toutes les coupes dans les services publics et parapublics! ■

SSP . RÉGION VAUD, SUD, FSF

FRIBOURG PLAN D'ASSAINISSEMENT

TOUTES ET TOUS À L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE!

Cet automne va être déterminant pour l'avenir du service public et parapublic fribourgeois. Aux mois de septembre et octobre, le Conseil d'État puis le Grand Conseil vont se déterminer sur un Plan d'assainissement des finances de l'État (PAFE) qui déploiera ses effets sur une période de trois ans, de 2026 à 2028.

Le PAFE prévoit des coupes massives dans les salaires du personnel. Il contient également des économies significatives dans la plupart des prestations de services publics: Hôpital fribourgeois (HFR), Réseau fribourgeois en santé mentale (RFSM), EMS, Université et secteur social. C'est donc le moment de se mobiliser pour défendre le personnel et les prestations à la population!

Les résultats de la consultation sur le PAFE sont sans appel: l'ensemble des organisations consultées (SSP, FEDE, mais également l'Association des cadres et magistrats supérieurs et l'Association du pouvoir judiciaire) s'opposent frontalement à l'ensemble des mesures d'économies frappant le personnel. Plus de 80% des employé-e-s d'État ayant répondu à la consultation, soit 5000 salarié-e-s au total, rejettent également la totalité des mesures d'économies, à l'exception – à une courte majorité – du report du versement de l'entièreté du 13^e salaire à la fin de l'année civile.

Les négociations sur les mesures d'économies touchant le personnel du service public et parapublic fribourgeois dans le cadre du PAFE ont débuté. Les délégations de la FEDE et du SSP – Région

Fribourg ont rencontré à deux reprises une délégation du gouvernement à ce sujet. Des représentant-e-s de la FOPIS et du personnel des EMS étaient également présent-e-s.

Lors de ces deux séances de négociations, la FEDE et le SSP ont rappelé leur opposition totale aux mesures d'économies touchant le personnel. Les retours sur la consultation du personnel ont également montré le rejet très large des employé-e-s d'État des coupes budgétaires mises en consultation. Pour mémoire, 2500 salarié-e-s de l'État ont manifesté le mercredi 4 juin pour dire «Non au PAFE». Le Conseil d'État a fait un certain nombre de propositions aux organisations du personnel.

Pour l'instant, les concessions envisagées sont considérées comme étant largement insuffisantes pour faire l'objet d'un accord. Les organisations du personnel ont, toutefois, fait de nouvelles propositions et les échanges avec le Conseil d'État vont se poursuivre.

Afin de faire le point sur le résultat des négociations et de décider de la suite à donner à la mobilisation, la FEDE, la FOPIS et le SSP invitent l'ensemble du personnel du service public et parapublic à une assemblée extraordinaire qui se tiendra le jeudi 11 septembre, à 18 h, à la salle communale de Saint-Léonard. Il est important que nous soyons les plus nombreux-euses possible: votre avenir et la qualité du service public à la population en dépendent! ■

SSP . RÉGION FRIBOURG

LUFTVERKEHR PLAN SOCIAL CHEZ AAS

LA GRÈVE A PORTÉ SES FRUITS

La région Luftverkehr du SSP a gagné la bataille. Les collaborateurs-trices d'AAS obtiennent un bon plan social après une grève réussie à l'aéroport de Zurich.

La procédure de consultation auprès du prestataire de services d'assistance au sol AAS est désormais terminée et, comme le craignait la région alémanique Luftverkehr du SSP, AAS cessera ses activités à Zurich dès que possible et les 220 collaborateurs-trices perdront leur emploi. Comme AAS refusait d'élaborer un plan social, les employé-e-s se sont mis-es en grève avec le soutien du SSP – Région Luftverkehr. Et cette grève a été couronnée de succès. Les employé-e-s obtiennent désormais un plan social qui répond à presque toutes les revendications du SSP – Région Luftverkehr.

Le licenciement collectif chez AAS touche durement les employé-e-s. Pour beaucoup d'entre eux-elles, leurs collègues de longue date étaient devenu-e-s comme des membres de leur famille. La nouvelle de la fermeture de leur entreprise à Zurich a donc été d'autant plus difficile à encaisser.

Mais ce qui était encore plus incompréhensible, c'est que l'entreprise AAS a refusé d'élaborer un plan social avec le SSP – Luftverkehr. Un affront auquel le personnel a répondu vendredi 22 août dernier par une impressionnante grève d'avertissement. Tou-te-s les employé-e-s se sont mis-es en grève. Le chaos à l'aéroport n'a pu être évité que grâce à une information sur la grève communiquée suffisamment tôt.

Une demi-journée de grève a suffi pour que la direction d'AAS quitte l'Allemagne et vienne en Suisse. Cette mesure était manifestement nécessaire pour amener l'employeur à s'asseoir à la table des négociations.

Malgré des négociations longues et difficiles, un plan social a finalement été convenu, qui correspond sous presque tous ses aspects aux revendications du SSP – Région Luftverkehr et des employé-e-s. Ainsi, tou-te-s les salarié-e-s recevront une indemnité de départ, qu'ils-elles aient déjà trouvé un nouvel emploi ou non.

L'accent est également mis sur les efforts permettant au personnel de retrouver un emploi. L'objectif est que tou-te-s les employé-e-s trouvent une solution de remplacement. À cette fin, AAS met actuellement en place un centre pour l'emploi, qui servira de plateforme de placement. Toutefois, ceux-elles qui n'auront pas trouvé d'emploi à la fin du délai de congé bénéficieront d'autres prestations prévues par le plan social, en fonction de leur âge et de leur ancienneté.

Pendant des années, les employé-e-s ont travaillé en équipe, que ce soit dans le service aux passagères-ères, le tri des bagages ou sur le tarmac. C'est également en tant qu'équipe qu'ils-elles ont lutté pendant cette période difficile.

Mais une chose est claire: sans la mobilisation syndicale et sans la grève, il n'y aurait pas de plan social aujourd'hui. La pression sur les prix et les salaires dans le secteur du trafic aérien est énorme. L'augmentation du nombre de conflits sociaux n'est donc pas une coïncidence, mais le résultat d'une guerre des prix de plus en plus agressive au détriment des employé-e-s.

En tant que syndicat, nous continuerons à résister à cette pression à l'avenir, en formant une équipe forte qui s'engage contre la pression sur les salaires et pour des conditions de travail équitables dans le secteur du trafic aérien. ■

SSP . RÉGION LUFTVERKEHR

GENÈVE . Le 28 septembre prochain, les citoyen-ne-s du canton du bout du lac devront se prononcer sur deux lois dangereuses qui visent à limiter les dépenses publiques et les postes à l'évolution démographique.

2 x NON aux lois corsets !

JOËL VARONE
SECRÉTAIRE SSP
RÉGION GENÈVE

Dans son communiqué du 20 août 2025, le Conseil d'État invitait le peuple à refuser les lois corsets qui seront soumises à votation le 28 septembre prochain dans le canton de Genève.

Ces deux lois prévoient qu'en cas d'exercice budgétaire déficitaire, les dépenses et les postes ne doivent pas croître davantage que la démographie du canton.

OPPOSITION DU CONSEIL D'ÉTAT. Ce n'est pas tous les jours qu'un gouvernement de droite appelle à rejeter une loi de droite. Il vaut donc la peine de regarder de plus près les raisons qui ont poussé l'exécutif à s'opposer à un outil politique d'austérité budgétaire: «Le Conseil d'État s'oppose à ces deux lois, car il estime qu'elles créeraient plus de problèmes qu'elles n'en résoudraient, pour les raisons suivantes:

- la portée de ces lois est limitée au seul moment de l'adoption du budget. Or, ce sont les comptes et non le budget annuel qui reflètent la situation financière réelle du canton;
- elles viendraient s'ajouter aux dispositifs déjà existants en matière de gestion financière que sont la réserve conjoncturelle et le frein à l'endettement;

le caractère automatique du mécanisme prévu priverait le Conseil d'État de sa capacité à définir les priorités pour la population. En pratique, cela signifierait que toute nouvelle prestation devrait être compensée par des coupes ailleurs. Par exemple, investir dans la santé ou renforcer la sécurité impliquerait de réduire les moyens de l'école ou de baisser les prestations sociales.

Les lois 12574 et 12575 affaibliraient la capacité du Conseil d'État à agir. Il défend une gestion rigoureuse des finances, mais fondée sur des choix politiques clairs et assumés, plutôt que sur des contraintes mécaniques.»

VÉRITÉ ADMISE. En reconnaissant que «ce sont les comptes et non le budget annuel qui reflètent la situation financière réelle du canton», le gouvernement admet la supercherie à laquelle il se livre – tout autant que la Confédération d'ailleurs – depuis plusieurs années durant lesquelles les déficits prévus aux budgets se sont transformés en bénéfices mirobolants dans les comptes! Les salarié-e-s du grand et du petit État qui se sont fait sucrer leurs annuités et leurs indexations au coût de la vie en raison de budgets sous-estimant systématiquement les recettes apprécieront cette confession.

Nous ne manquerons pas de rappeler aux autorités cette vérité lors des discussions budgétaires de cet automne.

DES MÉCANISMES ET DES RÉSISTANCES SOCIALES.

Le fait que le Conseil d'État rappelle l'existence du frein à l'endettement est aussi significatif: c'est la preuve qu'il constitue un outil d'austérité budgétaire fonctionnant à satisfaction d'un exécutif à majorité bourgeoise et qu'il est estimé suffisant.

Le dernier argument avancé par le gouvernement résonne de fait comme un aveu de faiblesse de cette législature à majorité bourgeoise et un encouragement aux résistances sociales. Si le Conseil d'État souhaite se garantir une «capacité à agir» et ne pas être soumis à des «contraintes mécaniques», c'est moins pour assurer un service public répondant aux besoins sociaux que pour faire aboutir des réformes en minimisant les oppositions et en garantissant une certaine paix sociale.

UN GOUVERNEMENT D'AUSTÉRITÉ. Comme le rappelait un intervenant du large front référendaire lors de la conférence de presse pour le rejet de ces lois: les syndicats et les forces de gauche ont gagné 10 des 11 référendums lancés depuis le début de la législature.

Le gouvernement se positionne donc comme un exécutif de l'austérité budgétaire, estimant que le projet du Parlement s'apparente plus à un manifeste politique trop extrémiste dont les coûts politiques en cas d'acceptation seront plus élevés que les bénéfices immédiats. Il est symptomatique à cet égard de constater qu'à aucun moment dans sa prise de position le Conseil d'État n'évoque les conséquences concrètes sur la qualité des services de ces deux lois ni ne dit que les services publics ne doivent pas se mesurer à l'aune de la démographie mais des besoins sociaux.

DE BONNES RAISONS DE DIRE 2 X NON. Les besoins sociaux n'évoluent pas de la même façon que la démographie du canton! La population vieillit, les effets de la crise climatique sont de plus en plus réels, les besoins des enfants et des personnes en situation de handicap évoluent: tout cela implique des besoins financiers supplémentaires dépassant la croissance de la population.

Cela est d'autant plus vrai dans un canton-ville comme celui de Genève où près de 40% de sa main-d'œuvre n'habite pas le canton faute de pouvoir y loger tout en utilisant une bonne partie de son infrastructure et de ses services publics. Ces lois pousseraient l'État à devoir geler les mécanismes salariaux, multiplier les contrats d'auxiliaire ou externaliser des prestations pour pouvoir continuer à répondre aux besoins sociaux. Un plan qui correspond en tout point à la demande des associations patronales (FER-Genève) qui sont sorties le 27 août dernier en se plaignant de la concurrence déloyale du secteur public sur le secteur privé et du poids trop important du secteur public... ■

Le trait de Vincent

LOIS CORSETS

LE CONSEIL D'ÉTAT GENEVOIS
RECOMMANDE DE VOTER NON



Agenda militant

AG DE LA FONCTION PUBLIQUE ET
PARAPUBLIQUE FRIBOURGEOISE
FRIBOURG

Jeudi 11 septembre à 18 h
Salle des fêtes de Saint-Léonard
(chemin Saint-Léonard 1)

RÉPONSES SYNDICALES AU POPULISME DE
DROITE ET À LA HAINE
BERNE

Samedi 13 septembre, de 9 h 30 à
16 h 45

Conférence sur la migration de l'USS
Secrétariat central Unia (Weltpoststrasse 20)
Infos et inscriptions sur: <https://www.uss.ch/themes/migration/conference-solidarite-et-participation>

VERS LA MANIF UNITAIRE DU 2 OCTOBRE
LAUSANNE

Lundi 15 septembre à 19 h 30
Maison du Peuple (place Chauderon 5),
salle Rosa Luxemburg

«SYNDICALISME, TECHNIQUE ET
RESTRUCTURATION INDUSTRIELLE»
LA CHAUX-DE-FONDS

Jeudi 18 septembre, 18 h

Apéro-conférence avec Frédéric

Deshusses
Syndicat Unia (av. Léopold-Robert 67,
2^e étage)

Organisation: Unia

«LE VACATAIRE, EXPÉRIENCE VÉCUE
DE LA PRECARITÉ À L'UNIVERSITÉ»
LAUSANNE

Conférence de Thomas Porcher,
économiste et auteur

Vendredi 26 septembre à 17 h
Maison du Peuple (place Chauderon 5),
salle Marielle Franco

FORUM ROMAND DE LA PROTECTION DE
L'ENFANCE
LAUSANNE

Samedi 27 septembre, de 10 h à 17 h
Haute école de travail social et de la
santé Lausanne (chemin des Abeilles 14)
Organisation: SSP
Inscriptions: <http://www.ssp-vpod.ch/forum-enfance>

JOURNÉE SYNDICALE NATIONALE DES ASSC
BERNE

Samedi 27 septembre, de 10 h à 16 h
Inscription et programme: www.ssp-vpod.ch/journee-assc

Impressum

JOURNAL DESTINÉ AUX MEMBRES DU SSP
PARAIT TOUTES LES 3 SEMAINES

ÉDITEUR RESPONSABLE

SSP-VPOD
Natascha Wey
Secrétaire générale
Case postale 8422
8036 Zurich
www.ssp-vpod.ch

RÉDACTEUR RESPONSABLE

Alexandre Martins
Case postale 1360
1001 Lausanne
Tél. 021 340 00 00
E-mail: journal@ssp-vpod.ch

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA, Genève

Nous publions ici une réaction à l'article « Réponse du berger à la bergère », paru dans le dernier numéro de *Services Publics* du 15 août 2025.

« Protection » contre le licenciement ?

JOSÉ SANCHEZ . ANCIEN PRÉSIDENT DU SSP . RÉGION NEUCHÂTEL . ANCIEN MEMBRE DU COMITÉ NATIONAL

Durant mes vingt années d'activité comme juge prud'homme, j'ai pu apprécier la réalité et la qualité de la « protection » contre les licenciements.

Aussi, j'ai été très surpris de voir dans un article du journal *Services Publics* (15 août 2025) la reprise de ce mythe, et la formulation du « minimum de protection (car elle laisse une très grande marge d'interprétation) ».

Le collègue Dario Lopreno, auteur de cet article, entretient ainsi une illusion totale. Aujourd'hui, comme demain avec cette nouvelle formulation, il n'y a aucune protection contre le licenciement, qu'il soit considéré comme abusif ou comme antisyndical.

Pourquoi aujourd'hui un licenciement reconnu comme abusif peut-il encore être considéré comme applicable? Si le licenciement est erroné et abusif, il doit être simplement annulé, et la victime doit pouvoir bénéficier d'une indemnité.

Au lieu de ce rétablissement, aujourd'hui et certainement encore demain, le-la salarié-e licencié-e peut seulement demander

au tribunal une « indemnité » de licenciement, alors qu'il-elle vient de perdre son emploi. Le terme « indemnité » est clairement abusif dans le cas d'un licenciement tout aussi abusif.

Certes, le collègue Lopreno parle de « sanction », tout en reconnaissant qu'aujourd'hui, elle dépasse rarement les 3 mois de salaire, ce qui correspond effectivement à ce que j'ai observé durant mon activité de juge prud'homme. Cette « sanction » ne semble pas très dissuasive. Le fait de porter le maximum à 10 mois sera-t-il plus dissuasif? On peut sincèrement en douter. Présenter cette nouvelle version comme une amélioration est donc absurde. Comment peut-on « améliorer » une absence de protection?

Le Conseil fédéral est donc plus honnête et lucide « en affirmant que les mesures visant à garantir la protection des salariés ne créent pas de nouvelles contraintes majeures pour les entreprises suisses ». Autrement dit, c'est le statu quo, pas de protection. Au passage, signalons que la protection est assimilée à une contrainte. Sans contrainte, il n'y a pas de protection. Voilà qui est clair.

L'opposition des associations patronales à cette nouvelle formule, ou à une autre, ne doit pas nous tromper. Ce refus est purement dogmatique et principiel. Les patrons veulent rester les maîtres dans les entreprises, et décider seuls des licenciements, ils ne veulent voir personne empiéter sur cette « liberté ».

Enfin, il est quand même curieux que de grands syndicats, qui vouent un culte divin au « partenariat social », ne soient pas capables de défendre leurs délégué-e-s syndicaux-ales contre les licenciements, en incluant de telles protections dans les CCT. Pour les patrons, le « partenariat social » a des avantages et des limites, clairement... ■

L'annonce d'une nouvelle vague de licenciements chez Microsoft au début du mois de juillet (9000 suppressions qui s'ajoutent aux 6000 annoncées en mai) a provoqué la réaction que nous publions ici.

La logique froide de notre époque

PATRICK LAGRANGE . MEMBRE SSP

Nous vivons une époque singulière pendant laquelle une poignée d'individus accumulent plus de richesses que des nations entières et à laquelle des algorithmes décident du sort de milliards d'êtres humains. Le PDG de Microsoft, Satya Nadella, verse des larmes de crocodile sur les 15 000 employé-e-s qu'il vient de licencier tout en célébrant une valorisation record de 4000 milliards de dollars.

Il fut un temps où les élites, malgré leurs privilèges, reconnaissaient une forme de responsabilité envers le corps social. Le concept de « noblesse oblige », aussi imparfait fût-il, impliquait au moins une reconnaissance du lien entre privilège et devoir. Les riches de la Renaissance finançaient l'art public. Les industriels du XIX^e siècle, aussi exploités fussent-ils, construisaient des bibliothèques et des hôpitaux. Mais les techno-oligarques d'aujourd'hui n'ont de comptes à rendre qu'à leur propre ego démesuré. Leur philanthropie est une farce. Quand Bill Gates « donne » des milliards à sa propre fondation, il ne fait que transférer sa richesse d'une poche à l'autre tout en gardant le contrôle. Quand Mark Zuckerberg promet de « donner » 99% de ses actions Facebook, il crée en réalité une structure qui lui permet de garder le pouvoir de vote tout en bénéficiant d'avantages fiscaux¹.

RELIGIOSITÉ. Ces géants de la Tech prennent dans le même temps des accents religieux. Ils ne parlent plus de produits ou de services, mais de « changer le monde », de « sauver l'humanité »,

de « transcender les limites biologiques ». Leur vocabulaire est celui des prophètes, leur ambition celle des démiurges. Mark Zuckerberg ne construit pas un réseau social, il façonne le « métavers » – un univers parallèle où il sera le dieu créateur. Les PDG milliardaires sont les grands prêtres de ce culte, et nous, les masses laborieuses, sommes les fidèles sacrifié-e-s sur l'autel de la productivité. Nous sommes les cobayes de leur expérimentation existentielle. Chaque fois que nous scrollons sur Instagram, nous alimentons les algorithmes qui enrichissent Zuckerberg et financent ses recherches sur l'interface cerveau-machine.

Contrairement aux religions traditionnelles qui promettaient le salut collectif, cette nouvelle théologie du capital ne veut promettre l'immortalité qu'à ses grands prêtres. Le transhumanisme n'est pas pour tou-te-s. L'augmentation cybernétique, les thérapies géniques révolutionnaires, la cryogénéisation, les colonies martiennes – tout cela coûte des mil-

liards. L'éternité ne serait réservée qu'à ceux-celles qui peuvent se la payer.

AU NOM DE L'INNOVATION. Microsoft licencie 15 000 personnes tout en investissant 88 milliards de dollars dans l'IA. Cette équation révèle la logique froide de notre époque: les humains sont remplaçables, l'intelligence artificielle est l'avenir. Mais l'avenir de qui? Certainement pas celui des licencié-e-s qui doivent maintenant « utiliser ChatGPT pour gérer leur détresse émotionnelle », comme l'ont cyniquement suggéré certains cadres. Non, c'est l'avenir de ceux qui possèdent l'IA et qui la contrôlent. Ces développements déliants se font au nom de l'« innovation » – ce mot magique qui justifie tout. Les licenciements? Innovation. La surveillance? Innovation. La destruction de l'environnement? Innovation. La précarisation? Innovation. Mais quelle innovation exactement? Une nouvelle façon de livrer des burritos par drone? Une application de plus pour « disrupter » les taxis? Un énième réseau social pour partager des photos de nos repas? L'immense majorité de l'« innovation » contemporaine consiste à résoudre les problèmes mineurs des riches ou à créer de nouveaux besoins artificiels.

Pendant ce temps, les vraies innovations dont l'humanité a besoin – énergie propre accessible, médecine préventive universelle, éducation de qualité pour tou-te-s, agriculture durable – sont négligées parce qu'elles ne promettent pas de retours sur investissement assez rapides. L'innovation n'est plus au service

de l'humanité; l'humanité est au service de l'innovation. Dans cette nouvelle économie, nous ne sommes plus des citoyen-ne-s, des personnes, des âmes. Nous sommes des « utilisateurs-trices », des « consommateurs-trices », du « capital humain ». Notre valeur se mesure en « engagement », en « temps d'écran ». Nous sommes devenu-e-s les produits que les entreprises technologiques vendent aux annonceurs.

CONSCIENCE NOUVELLE. En poussant l'humanité dans ses derniers retranchements, en révélant si crûment la nature prédatrice du système qu'ils-elles ont construit, ils-elles éveillent une conscience nouvelle.

Les employé-e-s licencié-e-s par Microsoft pendant que l'entreprise bat des records de profits commencent à questionner la logique du système. Les jeunes qui ne peuvent plus se loger dans les villes technologiques commencent à rejeter le rêve californien. Les artistes dont le travail est volé par les IA commencent à comprendre la nature extractive de l'économie numérique.

Cette prise de conscience est lente, fragmentée, souvent confuse. Mais elle est réelle. Et elle porte en elle les germes d'un futur différent. Un futur où la technologie servirait l'humanité plutôt que de l'asservir. Où la richesse serait partagée plutôt qu'accumulée. ■

¹ <https://jacobin.com/2025/05/zuckerberg-wokeness-philanthropy-silicon-valley>

Une exposition intitulée « Dessiner c'est résister », réunissant des œuvres d'artistes gazaoui-e-s et d'artistes solidaires d'ici, se déroulera du 5 au 14 septembre à la Maison du peuple de Renens. Entretien avec l'une des chevilles ouvrières, Anne-Lise Tombez, également membre du SSP.

« Continuer à dessiner, avant de mourir »

SERVICES PUBLICS . INTERVIEW

Pouvez-vous décrire l'origine de cette exposition ?

Anne-Lise Tombez – Je fais partie d'un petit groupe de femmes féministes appelé « Générations féministes » et c'est dans ce cadre que l'idée de départ a surgi cet été. C'était pour nous tellement insoutenable de voir ce génocide à Gaza qui, chaque jour, fait ses victimes sans que les pays occidentaux réagissent. Nous étions complètement anéanties et voulions agir. J'ai alors pensé à une exposition qui avait eu lieu à Genève du 30 janvier au 9 février, lors de laquelle des toiles d'artistes gazaoui-e-s avaient été montrées. Ainsi, notre projet se fait l'écho de l'exposition *l'Art comme poumon*.

Nous avons reçu le soutien de la Maison du Peuple de Renens¹, qui met ses locaux à notre disposition, celui du forum des associations de Renens, du comité urgence Palestine, dont je fais partie, mais le gros du travail autour de cette exposition est réalisé par un petit groupe de cinq ou six femmes qui a pris le nom de « Femmes solidaires de la Palestine » et qui a décidé de faire aboutir le projet.

Quel est le contenu de l'exposition ?

J'ai pris contact avec les organisatrices de l'exposition *l'Art comme poumon* et c'est par leur intermédiaire que nous nous sommes ensuite mises en contact direct avec des artistes de la bande de Gaza, du collectif Eltiqa. Sur les cinq membres de ce collectif, quatre sont encore sur place, nous craignons pour leur vie chaque jour. Les derniers dessins qu'ils-elles nous ont transmis datent du mois de juillet. Il y a donc des œuvres assez récentes qui sont vraiment impressionnantes. Pour eux-elles, c'est vraiment la manière de pouvoir tenir debout, de continuer à dessiner, avant de mourir. Ils-elles ne savent évidemment pas ce qu'il va se passer le lendemain, mais ils-elles dessinent pour supporter la situation qu'ils-elles vivent et qui est pourtant

insupportable. Les artistes dessinent avec ce qu'ils-elles ont sous la main, c'est à dire du charbon, du thé pour faire le brun, des fleurs d'hibiscus pour le rouge. Ils-elles peuvent utiliser aussi bien des stylos que des feutres et prennent différents supports: parfois, ce sont des cahiers d'écoliers, parfois, comme sur notre affiche, c'est un emballage médical.

Nous avons reçu environ 400 dessins et nous avons dû faire des choix. Certains étaient assez difficiles à regarder, mais il ressort en même temps tellement d'humanité des personnages qui sont dessinés que cela donne beaucoup de force. On peut voir une maman prendre ses enfants dans les bras, une gamine avec sa poupée, le papa qui boit le thé puis qui appelle son gamin. On discerne leur manière de vivre dans cet enfer autour d'eux-elles.

Nous avons choisi un peu moins de 200 images – qui ont été imprimées par un imprimeur solidaire, Ros à Renens –, mais il n'y a pas assez d'espace pour toutes les afficher. L'idée est donc de les proposer à la vente. Si un-e visiteur-euse est touché-e par une image, il-elle pourra payer 50 francs et la prendre. Cet argent ira directement au collectif Eltiqa et nous mettrons une autre image à la place. Le choix était difficile parce qu'il y avait évidemment aussi des images qui étaient très dures, en particulier de chiens qui venaient vers des cadavres. Ni les artistes ni nous ne voulons cacher ces horreurs, mais nous avons aussi essayé de faire ressortir principalement l'humanité qui se dégage de cette population qui vit l'enfer avec les recherches de proches disparus, les enfants ou les adultes amputé-e-s (parfois sans anesthésie), et la mort omniprésente, aussi bien des hommes, des femmes, des enfants, des soignant-e-s, des journalistes, des professeur-e-s, des artistes.

Une autre facette de cette exposition est la dimension locale. Notre groupe féministe « Générations féministes » est

en contact régulier depuis 2022 avec le Centre des femmes de Jénine (qui regroupe plusieurs familles en Cisjordanie). Dans ce cadre, nous avons lancé un appel à quelques artistes de Renens pour leur demander de nous donner des œuvres afin de les vendre au profit du Centre des femmes de Jénine et il y a eu un très bon accueil de leur part. Ils-elles nous ont donné deux, trois œuvres chacun-e, ce qui témoigne d'une belle solidarité. Ce volet de l'exposition se déroulera dans une salle plus petite qui sera donc consacrée à des œuvres des artistes d'ici en faveur du Centre des femmes de Jénine. Ce Centre regroupe plusieurs familles et a un rôle d'animation ainsi que de soutien face à la répression très important, quand bien même elles ont été chassées de leurs locaux. Elles ont donc un grand besoin de notre soutien en Cisjordanie également.

Quel sens donnez-vous à cette exposition ?

Face à l'anéantissement de notre humanité, leurs dessins nous apportent de la force. S'ils-elles ont encore la force de faire ces dessins, cela doit nous conduire à ne pas nous décourager et à continuer à nous mobiliser pour faire bouger nos autorités qui restent inactives et lâches face au génocide, lors des piquets à la gare de Lausanne ou d'autres manifestations et actions. Pour nous, le sens de cette exposition-vente solidaire est d'essayer de retrouver un peu d'humanité dans ces temps d'horreur en reconnaissant le courage et la créativité des Gazaoui-e-s dans leur résistance au mépris de l'occupation et à la guerre génocidaire en cours. ■

¹ L'exposition se déroulera à la Maison du Peuple de Renens (1^{er} étage du restaurant du Bol d'or, rue de Crissier 6) du 5 au 14 septembre: les vendredis de 17 h à 20 h et les samedis et dimanches de 9 h à 19 h (possibilité d'ouverture sur rendez-vous, se renseigner au 077 421 06 08).



Repérage

Quels autres événements auront lieu pendant l'exposition ?

Le vernissage de l'exposition aura lieu le vendredi 5 septembre à 18 h. À 19 h 30, Sabri Giroud, un archéologue qui a épousé une Palestinienne et vit à Jérusalem-Est, viendra présenter son livre: *La Palestine en 50 portraits*. Je l'avais rencontré en 2022 quand je suis allée en Palestine et il nous avait aidé-e-s pour les contacts sur place. Le livre est un ouvrage collectif qui est sous-titré « de la préhistoire à nos jours », dans l'idée de montrer que les Palestiniens ne sont sur cette terre depuis très longtemps. Parmi les 50 portraits de l'ouvrage, il y a Jésus, Yasser Arafat, Mahmoud Darwish, mais aussi plusieurs personnages moins connus et que Sabri pourra nous présenter.

Avant son intervention, il y aura la partie officielle ainsi qu'une prise de parole de l'association genevoise Alama qui a récemment édité l'ouvrage *Nous, enfants de Gaza*, un très beau livre illustré à l'aquarelle et à la gouache par un auteur palestinien.

Le mardi 9 septembre, nous diffusons un film qui s'intitule *La Palestine, de fil en aiguille* de Carol Mansour qui traite de l'importance de la broderie dans la culture palestinienne, notamment comme mode de communication et de résistance. Une douzaine de personnes de toutes les classes sociales y sont interrogées sur leur vision de la broderie dans leur culture, c'est un très beau film.

Le samedi 13 septembre à 18 h 30, nous organisons une soirée poétique qui va s'appeler « Éclats de mémoire ». Il s'agit d'un spectacle dans lequel il y aura des contes et des poèmes accompagnés à l'oud par un musicien palestinien, Rédouane Harib. La clôture de l'exposition aura lieu le dimanche 14 septembre dans l'après-midi et nous avons prévu un repas canadien pour passer un moment convivial. ■

Réunion du Comité national du 29 août 2025

Lors de sa réunion, qui s'est tenue au Secrétariat central de Lausanne, le Comité national a :

- reçu des informations de la commission de sélection sur l'état d'avancement de la procédure de recrutement pour la succession de la secrétaire générale et discuté d'un calendrier possible;
- pris connaissance des décisions prises entre-temps par voie de circulaire: déblocage du fonds des secours de grève pour les enseignant-e-s de la région de Vaud (plan d'action contre la canicule) et pour les employé-e-s d'Airline Assistance Switzerland (AAS) à l'aéroport de Zurich (plan social). Cette dernière grève a été couronnée de succès et a abouti au résultat souhaité;
- examiné en deuxième lecture une proposition de la région alémanique Luftverkehr du SSP, qui aspire à plus d'autonomie. Après une discussion approfondie, il a été décidé d'entamer des négociations sur une affiliation collective de la région au SSP, sans toutefois préjuger de la décision finale. La définition précise du mandat de négociation sera établie sur la base d'un rapport détaillé rédigé par une délégation élue (Christian Dandrès, Fabio Höhener, Micha Amstad et Christoph Schlatter);
- approuvé à l'unanimité – après une discussion approfondie – un nouveau règlement de la Région Zurich du SSP, qui vise à garantir une meilleure utilisation des ressources limitées grâce à la suppression des sections. La dissolution des sections «Zurich Ville et institutions», «Professions enseignantes», «Canton et personnel fédéral» doit encore être décidée lors des assemblées générales respectives; un règlement d'organisation sera ensuite élaboré. La section Winterthour s'efforcera de trouver une solution de manière autonome;
- adopté un budget de campagne de près de 20 000 francs pour une mobilisation nationale dans le secteur de la santé en novembre. La majeure partie de cette somme sera consacrée aux frais de transport pour la manifestation du 22 novembre à Berne. Le Comité national a aussi officiellement confirmé la participation du SSP à la «Coalition intercantonale pour une véritable politique de santé»;
- débattu d'un rapport trimestriel sur la mise en œuvre de la stratégie de développement du personnel et de l'organisation 2024/2025. La mise en œuvre en cours du règlement sur les mandats et la révision prochaine du règlement sur les grèves ont notamment été abordées;
- pris connaissance du rapport sur la Conférence fédérative des retraité-e-s (15 mai, à Soleure) et ratifié l'élection des membres des deux commissions fédératives (Suisse latine et Suisse alémanique);
- décidé d'encarter les feuilles de signature pour l'«Initiative pour l'interdiction des armes nucléaires» dans la presse syndicale et de prendre en charge les frais d'envoi.

CHRISTIAN DANDRÈS . PRÉSIDENT
FABIO HÖHENER . SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

COORDINATION SANTÉ DU 24 SEPTEMBRE ET MANIFESTATIONS!

Ce 24 septembre, nous nous retrouvons à 18 h dans l'arrière-salle des Brasseurs à Sion pour une coordination du secteur de la santé! Accompagné-e-s d'un apéro, nous allons discuter du travail déjà fait par notre syndicat en Valais et des prochaines étapes pour le secteur de la santé!

Ces derniers temps, le SSP – Région Valais a pris à bras-le-corps des thématiques difficiles mais nécessaires telles que la question des organisations de soins à domicile privées qui ne respectent ni les patient-e-s, ni les soignant-e-s. Nous avons aussi beaucoup travaillé ensemble sur la question de la nouvelle CCT des soins de longue durée.

Nous devons maintenant réfléchir ensemble sur la base des expériences réelles de terrain et nous devons organiser une forte mobilisation pour établir et exprimer nos revendications syndicales.

C'est ce que nous ferons le 24 septembre, pour nous préparer à la manifestation cantonale de l'Union syndicale valaisanne le 11 octobre à Sion, mais aussi à la grande manifestation nationale des personnels de santé le 22 novembre à Berne dont nous reparlerons!

SSP . RÉGION VALAIS

Cours de formation SSP

Connaître le fonctionnement des caisses de pension – le 2^e pilier

Ce cours d'introduction à la LPP propose de présenter et d'expliquer comment les quelque 1300 caisses de pension en Suisse fonctionnent, chacune avec ses propres règles. Comment le cadre de la loi est-il défini? Qui est soumis-e à la LPP? Quel est le seuil d'entrée? Comment nos rentes LPP sont-elles calculées? Que signifie «primauté des prestations» ou «primauté de cotisations»? Qu'est-ce qu'une bonne caisse de pension? Qu'est-ce qu'une caisse enviable? Comment le taux de conversion est-il défini? Autant de questions auxquelles les participant-e-s seront capables de répondre après cette formation.

Jeudi 2 octobre 2025, de 9 h 30 à 17 h
Lausanne, Hôtel Continental (place de la Gare 2)

Intervenant: **Stefan Giger**, ancien secrétaire général SSP.

Gratuit pour les membres du SSP (frais de repas inclus).
Les non-membres paient 300 francs.

Inscription par le biais du formulaire: www.ssp-vpod.ch/formation; ou par e-mail: central@ssp-vpod.ch – indiquez vos coordonnées (nom/prénom + adresse) et le titre du cours!

Délaï d'inscription: **17 septembre 2025.**





Le Syndicat des services publics organise un :

Forum romand de la protection de l'enfance

Quelles sont les normes et recommandations ?
Qui se préoccupe de leur application ?
Comment améliorer et harmoniser la protection ?

Conférences – Ateliers – Table ronde

Participation gratuite
sur inscription (places
limitées) :



**SA 27 septembre
10h00 – 17h00**

Haute école de travail
social et de la santé
Lausanne (HETSL)

www.ssp-vpod.ch/forum-enfance



**L'INFORMATION
N'A JAMAIS
EU AUTANT DE
VALEUR.**

Investissez dans son indépendance !

Abonnez-vous dès 17.-/mois



LE COURRIER

Après nous être intéressé-e-s, dans le dernier numéro¹, au brouillard enveloppant la « consultation » autour des Bilatérales III, nous poursuivons ici la revue des mesures de régression liées à ces accords et le monopole que laisse à l'UDC l'agache politique et syndicale en refusant de rejeter ces mesures.



Réponse du berger à la bergère 2/2

DARIO LOPRENO . MEMBRE SSP . RÉGION GENÈVE
ERIC ROSET . PHOTO

ENCORE SUR LES TRAVAILLEURS DÉTACHÉS. Le dispositif «protection des salaires»² mis en avant par la Confédération ne change rien à ce qui est déjà en place dans l'ALCP (Accord de libre circulation des personnes) actuellement en vigueur, sauf deux éléments.

Premièrement, quelques simplifications ponctuelles mais apparemment positives, sur l'extension ou la prolongation des CCT étendues³. Cela dit, il faut préciser que se déroule, au Parlement fédéral, une procédure d'élaboration d'une loi qui ferait primer les salaires des CCT étendues sur les salaires légaux minimaux cantonaux qui seraient supérieurs à ceux des CCT étendues⁴. Ainsi, les progrès mentionnés en matière d'extension des CCT seraient annihilés si la loi passe au Parlement. Cette concession aux syndicats, sur l'extension des CCT, pourrait donc même favoriser la sous-enchère salariale.

Deuxièmement, un gros problème salarial: les frais des travailleurs-euses détaché-e-s (logement, nourriture, transports, etc.). La Loi sur les travailleurs détachés mentionnera que l'indemnisation des dépenses de voyage, de nourriture et de logement découle en principe des règles applicables dans le pays d'origine. Elle précisera néanmoins que «l'employeur doit payer la différence par rapport aux frais occasionnés en Suisse si l'indemnisation prévue par les règles du pays d'origine ne les couvre pas»⁵. Tenons compte ici de deux dimensions. D'une part, en parité de pouvoir d'achat (PPA), le salaire horaire médian de la Suisse représente 259% des 11 salaires horaires médians les plus bas de l'UE, et 160% de celui de la moyenne des 27 pays de l'UE⁶. D'autre part, une clause si labile est sujette non seulement à recours, mais aussi à renégociation permanente. Autrement dit, un recours auprès de la Cour de justice de l'UE est loin d'être exclu (pas tout de suite évidemment...), comme l'écrit d'ailleurs la presse patronale⁷. Et si la Cour de justice de l'UE décide ainsi de remettre en question tout ou partie de cette exception sur les frais, permettant de payer ceux-ci aux normes du pays d'origine et non de travail, ne nous dira-t-on pas finalement «Al-lons donc! Ne remettons pas en cause toutes les Bilatérales pour ça!»? Dans le genre *garantie salariale*, il y a mieux.

UNE NON-RÉGRESSION RÉGRESSIVE. Le même problème se pose pour la supposée «clause de non-régression» qui veut que si les directives européennes changeaient dans le futur en matière de travailleurs-euses détaché-e-s et si elles affaiblissaient le niveau de protection existant en Suisse, celle-ci ne serait pas obligée de reprendre ces nouvelles dispositions. On parle ici de «non-régression», mais la régression a bel et bien eu lieu avec les autres dispositions sur le détachement!

Par ailleurs, une clause dite de sauvegarde a été introduite, permettant à la Suisse de suspendre momentanément la libre circulation des personnes ou certaines de ses dispositions, à travers une procédure longue et complexe discutée avec les instances européennes. Qu'il y ait accord ou non, la Suisse pourrait procéder à des mesures prétendument de protection qui iraient toujours vers le pire, dans la mesure où elles ne peuvent que s'attaquer à la main-d'œuvre étrangère et ses familles. En outre, si celles-ci vont à l'encontre de l'ALCP – ce qui est très vague car

non défini – ou sont «disproportionnées» (idem), l'UE peut sanctionner la Suisse, y compris par des indemnités.

RATISSER LARGE. L'UDC s'oppose aux Bilatérales III pour des raisons strictement identitaires, xénophobes dont l'anti-européanisme fait partie. Cela s'inscrit dans son optique de division systématique des salarié-e-s et de politiques ultra-libérales, de dérégulation des politiques sociales en matière d'immigration et du droit du travail, à des rythmes propres au patronat de la Suisse. Ce à quoi s'ajoute la volonté de l'UDC et de ses suiveurs-euses de réduire à peau de chagrin, voire de supprimer l'assurance-maladie de base obligatoire⁸. Son initiative «Pas de Suisse à 10 millions!» pourrait être votée en 2026-2027. Le Paquet Bilatérales III pourrait être voté en 2027-2028.

D'un côté, l'UDC essaye cette fois-ci de ratisser encore plus large que précédemment, en misant sur les réelles inquiétudes profondes de la population en matière de politiques sociale, de non-protection des salarié-e-s, du logement ou en matière sanitaire et environnementale, en ciblant les «étrangers-ères» et les «requérant-e-s d'asile», afin de s'attaquer à tou-te-s les salarié-e-s en général. De l'autre côté, le Conseil fédéral essaye de profiter de l'UE pour s'attaquer encore davantage aux droits des salarié-e-s et de la population, tout en jouant le jeu de rôle des *gnomes suisses contre le Goliath Union européenne*, afin de faire passer la pilule en n'en payant pas le prix politique.

Dans les deux cas, l'issue sera réhabilitaire pour les forces sociales (aussi peu fortes soient-elles) démocratiques du pays. Accepter l'un ou l'autre sera un pis-aller qui conduira au pire et qui ne pourra pas remplacer la mobilisation des salarié-e-s pour leurs droits sociaux, politiques, syndicaux, pour leurs droits au logement, à la santé, au salaire.

BÉATITUDE SYNDICALE. Et ce n'est pas la béatitude soumise des directions syndicales qui va arranger les choses. Comme, lorsque l'Union syndicale suisse écrit que «l'actuel système de libre circulation des personnes avec des mesures d'accompa-

gnement est bien meilleur que les autres systèmes. [...] Les mesures d'accompagnement veillent à la protection des salaires. Et de meilleurs droits de séjour et de sécurité sociale permettent aux migrant-e-s de mieux se défendre contre les abus⁹». Au-delà de nos remarques sur l'ALCP renégocié, il vaut la peine de comprendre quel est ce système en vigueur «bien meilleur que les autres». Prenons simplement deux éléments, étant entendu qu'il y en aurait un très grand nombre que nous laissons de côté faute de place: la démultiplication des permis et les contingents de main-d'œuvre des pays tiers.

Avec l'ALCP, le nombre de permis de séjour ou de travail a été multiplié par 2 (d'une part, ceux imposés aux ressortissant-e-s UE/AELE/Schengen et, d'autre part, ceux imposés aux ressortissant-e-s des pays tiers). Or, c'est là une véritable machine de guerre patronale pour diviser les salarié-e-s, en leur imposant des durées de permis, des échéances administratives, des systèmes de contrôle, des conditions d'expulsion, des non-droits en matière territoriale, d'assurances sociales, de santé, de travail, différents pour chaque situation. En leur imposant ainsi des trauilles différentes, des rivalités, des mises en concurrence. Soulignons en outre que le permis de saisonnier-ère n'a pas été supprimé en 2002 (entrée en vigueur de l'ALCP), comme le clament bien des syndicats, mais qu'il a été relooké en cinq permis: deux permis L (UE/AELE et pays tiers, pour un travail de plus de trois mois à un an renouvelable sous conditions une fois pour un an), un visa D (service transfrontalier temporaire, pour ressortissant-e d'un pays tiers qui exerce une activité lucrative en Suisse durant quatre mois au plus en l'espace de douze mois), un statut de prestataire de services ou travailleur-euse détaché-e (procédure d'annonce, pas de permis, travail au maximum de 90 jours sur l'année), un statut sans permis ni annonce (dans certaines branches d'activité et pour huit jours maximum). Cela sans même mentionner le maintien du (non-)statut de sans-papiers et la complexification des permis du domaine de l'asile, qui induisent encore d'autres (il)légalités par rapport au travail légal.

Il faut aussi rappeler à l'USS que, profitant de la mise en place de l'ALCP, les autorités ont redéfini les anciens contingents de la main-d'œuvre étrangère pour les pays tiers, accroissant davantage encore la division des salarié-e-s. Elles ont alors différencié – annuellement – les autorisations de courte durée et les permis B, ainsi que celles pour le Royaume-Uni et celles pour ressortissant-e-s de pays tiers travaillant pour une entreprise soumise à l'ALCP. Pour comprendre ces subtilités et s'y retrouver, après avoir consulté les sept pages de la Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) et les 68 pages de son Ordonnance (OASA), il faut consulter les 436 pages de ses directives... ■

¹ Services Publics, 15 août 2025.

² Outre le rapport Paquet «stabilisation et développement des relations Suisse-UE» mentionné, voir Seco, Mesures de politique intérieure visant à garantir la protection des salaires, 21 mars 2025.

³ Cf. DFAE, Procédure de consultation concernant le paquet «stabilisation et développement des relations Suisse-UE», non daté mais vraisemblablement juin 2025, pp 49-51.

⁴ Actuellement, cela concerne les cantons de GE et NE, mais des votations ou des changements de loi sont prévus dans d'autres cantons et/ou communes.

⁵ Conseil fédéral, Libre circulation des personnes – protection des salaires, 13 juin 2025.

⁶ Eurostat, Salaire horaire médian des salariés (apprentis exclus) par âge (27 pays UE plus 5 pays dont la Suisse), 12 février 2025.

⁷ Marco Taddei, «Négociations Suisse-UE sur les salaires, mission accomplie», *Les employeurs*, 29 janvier 2025.

⁸ Markus Häfliger, Des élus de tous bords s'en prennent à l'assurance maladie obligatoire, *24 heures*, 28 août 2023 et UDC, Programme 2023-2027, chapitre Santé.

⁹ Daniel Lampart, économiste en chef à l'USS, Libre circulation des personnes avec des mesures d'accompagnement efficaces: un système progressiste. Commentaire de l'USS sur le rapport observatoire, 25 juin 2021.



Plus de 5000 personnes ont défilé à Berne le 16 août dernier pour l'accès aux soins psychothérapeutiques pour toutes et tous. Entretien avec Valentina Achermann, coorganisatrice de la manifestation « Santé mentale pour toutes », psychothérapeute, élue PS à Berne et membre du SSP — Région Berne.

« La santé mentale ne doit pas dépendre du revenu »

SERVICES
PUBLICS
INTERVIEW
KEYSTONE . PHOTO

Peux-tu nous donner un aperçu de la situation de notre système de santé dans le domaine des soins de santé mentale? Quels sont les principaux problèmes auxquels tes collègues et toi êtes confronté-e-s?

Valentina Achermann – Nous sommes en pleine crise des soins: longues listes d'attente, manque de places en thérapie et tarifs incertains. Les troubles psychiques au sein de la population augmentent depuis des années. Des études montrent que plus d'un quart des personnes concernées ne reçoivent aucune aide. Ceux-celles qui doivent attendre courent le risque de voir leurs symptômes devenir chroniques, avec des conséquences graves sur le plan sanitaire, social et économique. L'OMS estime que, d'ici à 2030, les maladies psychiques constitueront le plus lourd fardeau sanitaire des sociétés occidentales. En Suisse aussi, les chiffres sont alarmants: un tiers des jeunes est touché par des problèmes psychiques, un sur onze a déjà tenté de se suicider. Pour prendre au sérieux la santé psychique, il faut développer l'accès à la thérapie.

Comment en est-on arrivé là?

Pendant des années, l'importance de la santé mentale a été sous-estimée. Les hésitations politiques, la stigmatisation, le manque de prévention et la logique des coûts à court terme des caisses d'assurance-maladie ont contribué à la situation actuelle. À cela s'ajoute un système fragmenté avec des différences cantonales et une bureaucratie excessive. Les psychothérapeutes n'ont longtemps pas été reconnu-e-s comme fai-

sant partie intégrante des soins de base. De plus, les investissements dans la formation ont été insuffisants: celles et ceux qui souhaitent devenir psychothérapeutes doivent prendre à leur charge la majeure partie des frais de formation continue, qui s'élèvent à environ 60 000 francs. Cette contribution personnelle montre à quel point les professionnel-le-s dépendent encore aujourd'hui de fonds privés. Les conséquences en sont supportées par les patient-e-s et les praticien-ne-s.

Quel est l'impact de cette situation sur les conditions de travail des professionnel-le-s de la santé mentale?

La charge de travail est très élevée. Nous avons une grande responsabilité, mais nous sommes confronté-e-s à des tarifs incertains, à beaucoup d'administration et à des pressions économiques. Le temps que nous devrions réserver aux patient-e-s est consacré à des tâches qui ne sont pas suffisamment rémunérées. Cela entraîne frustration, épuisement et forte rotation du personnel. Il est particulièrement problématique que beaucoup envisagent de quitter les soins de base en raison des tarifs provisoires et insuffisants.

Cela risque de conduire à une médecine à deux vitesses: ceux-celles qui peuvent payer eux-mêmes leur thérapie y ont accès, tandis que tou-te-s les autres doivent attendre ou repartent les mains vides, les groupes vulnérables étant particulièrement laissés pour compte. La santé mentale ne doit toutefois pas dépendre du revenu.

En 2022, après des années de discussions, les psychothérapeutes obtiennent le droit de facturer leurs prestations de manière indépendante. Auparavant, la facturation devait obligatoirement passer par un psychiatre. En 2025, vous constatez que les tarifs négociés ne permettent pas de proposer des thérapies adaptées aux besoins des patient-e-s. Comment analyses-tu cette situation?

Le modèle de prescription a constitué une avancée importante: les prestations psychothérapeutiques peuvent enfin être facturées directement via l'assurance de base. Le monitoring montre que cela permet à davantage de personnes d'y avoir accès et que l'évolution des coûts reste raisonnable. Mais il subsiste simultanément des problèmes importants. Les tarifs sont provisoires et ne couvrent pas les coûts. Beaucoup ne savent pas si ils-elles devront procéder à des remboursements si les tarifs sont réduits rétroactivement! Cette incertitude menace la stabilité. À cela s'ajoute le fait que la structure tarifaire ne reflète pas suffisamment les coûts réels. Les obstacles bureaucratiques compliquent encore le travail et prennent du temps qui devrait être dédié aux patient-e-s. En bref, le modèle pourrait être efficace, mais tant que les tarifs ne couvrent pas les coûts et que les conditions-cadres restent incertaines, son potentiel ne peut être pleinement exploité.

Quelles sont vos revendications pour sortir de cette situation?

Pour surmonter la crise des soins, des mesures concrètes sont nécessaires. Il

est essentiel de mettre en place un tarif uniforme, couvrant les coûts, réaliste et reflétant également les frais supplémentaires liés aux cas complexes ainsi que la coordination nécessaire. Il est tout aussi important de réduire la bureaucratie inutile. Des directives claires et simplifiées permettraient de consacrer plus de temps au traitement plutôt qu'aux formulaires. La formation doit également être renforcée: afin d'assurer une relève suffisante dans le domaine des soins psychothérapeutiques de base, les responsables politiques doivent cofinancer la formation continue. Enfin, autre élément et non des moindres, il faut améliorer les conditions de travail. Les psychothérapeutes assument une grande responsabilité, souvent sous une forte pression et avec peu de sécurité dans la planification. Des conditions-cadres équitables sont indispensables pour que l'aide reste possible à long terme. Notre message est clair: la santé mentale n'est pas une affaire privée. Il faut faire preuve de solidarité envers les personnes concernées et s'engager politiquement en faveur de soins de qualité, accessibles et abordables.

La manifestation du 16 août a été un signal de départ important. L'avenir nous dira comment les choses évolueront. Une chose est sûre: ce n'était que le début. Nous resterons visibles, nous continuerons à nous faire entendre et à défendre nos objectifs. Il appartient désormais aux responsables politiques et aux caisses-maladie de trouver, enfin, des solutions. ■

Une coalition intercantonale pour une véritable politique de santé, dont le SSP est partie prenante, s'est constituée.

POUR UNE VÉRITABLE POLITIQUE DE SANTÉ

La Loi sur l'assurance-maladie (LAMal) est en vigueur depuis 1996. Elle a été présentée alors comme une avancée sociale puisqu'elle devait garantir un accès universel aux soins. Environ 20% de la population n'avait pas d'assurance-maladie. La LAMal déclarait vouloir instituer une solidarité entre malades et bien portant-e-s, entre jeunes et personnes âgées. Elle maintenait toutefois deux failles importantes: un financement des prestations de soins via une prime par tête indépendante du revenu et un pilotage par les caisses-maladie, soit par des entreprises privées actives sur le marché très lucratif des complémentaires. Trente ans plus tard, les primes ont augmenté de 173% (4 fois plus que le PIB) et représentent jusqu'à 18% du revenu des ménages alors qu'elles ne devaient pas excéder 8%, selon ce qui avait été promis par le Conseil fédéral au moment de la votation sur la LAMal. Un quart de la population se prive d'accès à des soins nécessaires, tandis que le pouvoir des caisses-maladie dans le pilotage du système et des parcours de soins s'est considérablement renforcé.

LE PIRE SE PRÉPARE. Pour lutter contre «l'explosion des coûts de la santé», la majorité parlementaire prépare le démantèlement de ce qui reste d'assurance sociale dans la LAMal: hausse de la participation des assuré-e-s via des franchises minimales rehaussées, création d'un financement ad hoc pour les assuré-e-s âgé-e-s (fin de la solidarité entre jeunes et personnes âgées), suppression de l'obligation de contracter (après EFAS, le retour du *Managed Care*) qui réserverait le libre choix du médecin à celles et ceux qui peuvent payer cher. La Confédération ne dessert en revanche pas l'étau sur les personnels de soins. Elle refuse de répondre au besoin du terrain comme le demandait l'initiative sur les soins infirmiers acceptée en votation populaire (61% de oui).

UNE ALTERNATIVE URGENTE ET NÉCESSAIRE. Un changement en profondeur est nécessaire. Il doit répondre aux besoins de la majorité de la population en matière de financement des dépenses de santé et d'accès aux soins ainsi qu'aux besoins des personnels de santé en termes de conditions de travail. La santé doit être considérée dans sa globalité et dans toutes les politiques publiques, en tenant compte de ses déterminants sociaux et environnementaux. Nous défendons un système fondé sur quatre principes:

- La santé ne se limite pas aux soins et doit englober la promotion de la santé et la prévention des maladies et des accidents. La protection de la santé au travail et la lutte contre les conséquences du changement climatique sur la santé doivent être des priorités d'action nationale.
- La santé est un bien commun. Les services publics doivent être au cœur du système de santé.
- L'assurance-maladie ne doit plus être gérée par des caisses privées, mais par un système de caisse unique publique, avec une gouvernance intégrant les pouvoirs publics, les assuré-e-s, les professionnel-le-s et personnels de santé.
- L'effort de financement des prestations de santé doit être réparti selon la capacité économique.

CONSTRUIRE CETTE ALTERNATIVE COLLECTIVEMENT. Le secteur privé à but lucratif dicte l'essentiel des choix du Parlement. Cette alternative ne pourra donc s'imposer qu'au bénéfice d'une large coalition, en intégrant la perspective de lancer ou soutenir une ou plusieurs initiatives populaires. Nous invitons chaque personne et organisation intéressée à rejoindre la coalition pour une véritable politique de santé. ■

Nous voterons le 28 septembre prochain sur l'abolition de la valeur locative. Les partisan-e-s de ce projet sont doté-e-s d'un budget de 7 millions de francs, contre 460 000 pour les opposant-e-s. . .

Non à l'abolition de la valeur locative

UNION SYNDICALE SUISSE

L'abolition de l'imposition de la valeur locative n'est rien d'autre qu'un allègement fiscal pour les personnes gagnant bien leur vie ou fortunées. Elle aboutirait à des inégalités fiscales massives, à des risques accrus de surchauffe immobilière et à davantage de travail au noir. En outre, la Confédération, les cantons et les communes s'exposent à des pertes fiscales se chiffrant en milliards de francs. Il est donc à craindre que les ménages de locataires subissent des hausses d'impôts pour compenser ces déficits. Les pertes de l'AVS et des autres assurances sociales se chiffreraient en millions de francs aussi. L'Union syndicale suisse (USS) rejette par conséquent ce projet et recommande de voter NON lors du scrutin populaire du 28 septembre 2025.

PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE: UN BIEN DE LUXE. Posséder sa propre maison ou son appartement est aujourd'hui un luxe. En raison des prix élevés du marché, 10% seulement de la population peut encore s'offrir un bien immobilier. Dans bien des cas, les personnes ayant acheté un logement il y a 20 ans sont aujourd'hui millionnaires. Au cours de cette période, les prix des appartements ou des maisons en propriété ont plus que doublé sur le plan suisse.

DÉSAVANTAGE FISCAL DES LOCATAIRES. Quand des locataires cherchent à placer leur argent, ils-elles paient des impôts sur le rendement réalisé. Il en va de même pour les propriétaires immobiliers, grâce à la valeur locative. Ils ont investi leur fortune dans la pierre et n'ont plus à payer de loyer. La valeur locative aboutit à ce que le rendement «naturel» des logements en propriété soit, lui aussi, imposé. Ce n'est que justice car sans l'imposition de la valeur locative, les locataires seraient discriminés fiscalement.

CADEAU FISCAL AUX PERSONNES AISÉES. L'abolition de la valeur locative profiterait essentiellement aux personnes fortunées. Les propriétaires immobiliers ont manifestement davantage de fortune et des revenus plus élevés que la majorité des

gens en Suisse. Les personnes à bas revenus habitent en grande partie dans des appartements loués.

PRIX IMMOBILIERS ENCORE PLUS ÉLEVÉS. Si la valeur locative était supprimée, les prix immobiliers s'en ressentiraient. Car la propriété immobilière deviendrait encore plus attrayante pour les personnes réalisant de hauts revenus ou fortunées. Ces gens seraient disposés à payer davantage encore pour des appartements ou des maisons. Selon une estimation de l'association des propriétaires fonciers de Winterthur, la hausse de prix serait d'environ 13%. Le rêve de devenir propriétaire s'éloignerait encore plus pour les personnes percevant un salaire normal.

HAUSSES D'IMPÔTS POUR LES LOCATAIRES. L'abolition de la valeur locative conduirait à des pertes fiscales se chiffrant en milliards. La Confédération, les cantons et les communes estiment ces pertes à près de 2 milliards de francs. Certains cantons ont déjà annoncé qu'ils subiraient ainsi de lourds déficits. Aux Grisons, le manque à gagner avoisinerait 90 millions de francs par an. Le canton de Zurich verrait lui échapper 300 millions de francs, ce qui l'obligerait à augmenter les impôts de 3%. Autrement dit, ce serait aux locataires de financer par des hausses d'impôts les cadeaux fiscaux consentis aux riches propriétaires immobiliers.

AUGMENTATION DU TRAVAIL AU NOIR. Comme, à l'avenir, les frais d'entretien du logement des propriétaires ne seraient plus déductibles fiscalement, toujours plus de travaux de rénovation s'effectueraient au noir. Selon Friedrich Schneider, expert du travail au noir, il faut s'attendre à une croissance de l'économie souterraine de 450 à 650 millions de francs par an sur le plan suisse. Une telle évolution aurait des conséquences négatives pour les assurances sociales comme pour la prévoyance vieillesse des travailleuses et travailleurs. L'AVS et les autres assurances sociales subiraient des pertes de près de 50 millions de francs par an. ■

APPRENTIS SOUTENUS

La pétition pour demander huit semaines de vacances par année pour les apprenti-e-s (contre cinq actuellement, alors que d'autres filières en comptent treize) a rencontré un succès massif: plus de 176 000 signatures récoltées en à peine deux mois en pleine période estivale. Le texte a été déposé à la Chancellerie fédérale le 21 août dernier, la balle est maintenant dans le camp du Conseil fédéral. ■

DROIT DE MANIFESTER

À Neuchâtel, le collectif pour la Grève féministe a trouvé un accord avec la Ville de Neuchâtel pour mettre un terme au litige ouvert depuis le 14 juin 2023 lorsque plus de 6000 manifestant-e-s empruntaient l'avenue de la Gare pour défilier en lieu et place de la petite ruelle qui leur avait été attribuée par les autorités locales. Le collectif était poursuivi et avait déposé un recours au Tribunal fédéral. Ce dernier est retiré vu les garanties données pour l'exercice du droit de manifester. ■

GAVAGE

Après trois années de recul consécutive, les salaires réels de la population suisse ont progressé de 0,7% en 2024, mais ils se situent toujours en dessous de leur niveau de 2016, d'où il découle un immense besoin de rattrapage. La fondation Ethos nous apprend que les Chiefs Executive Officer (CEO) des entreprises du Swiss Market Index ont, quant à eux, vu leur rémunération moyenne augmenter de 7,4% par rapport à 2023 pour se situer à 8,3 millions de francs par année en moyenne. Il est plus que temps de réclamer notre dû. ■

GRÈVE VICTORIEUSE

Plus de 10 000 membres du personnel navigant d'Air Canada (70% de femmes) ont fait grève pour augmenter leurs salaires et pour que l'intégralité de leur temps de travail soit payée. Ils-elles ont même refusé d'obéir à une injonction antisyndicale du gouvernement leur ordonnant de retourner au travail et déclarant leur grève illégale. Une lutte que le Syndicat canadien de la fonction publique qualifie d'historique. ■

Carton Rouge

À la commission fédérale LPP. À une majorité de 10 voix contre 6, la commission fédérale LPP a décidé de maintenir le taux d'intérêt minimal LPP (le taux minimal auquel les avoirs du deuxième pilier doivent être rémunérés) à 1,25% en 2026. Il est fixé à ce taux depuis 2024, alors que les caisses ont réalisé des rendements moyens de 7,4% en 2024 (5,2% en 2023), que l'inflation n'a pas été compensée et que le niveau des réserves est très élevé. Face à l'opacité de la LPP et à l'effondrement des rentes du deuxième pilier, il faut absolument relancer la mobilisation pour une augmentation des rentes solidaires de l'AVS. ■



SERBIE . Un large et profond mouvement de mécontentement social secoue la Serbie depuis dix mois, sans doute le plus massif de son histoire.

La Serbie en révolte

SERVICES PUBLICS
KEYSTONE . PHOTO

Le mouvement de contestation trouve son origine le 1^{er} novembre lorsque l'auvent en béton de la gare de Novi Sad s'effondre à peine 4 mois après avoir été rénové et fait 16 victimes. Très vite, les étudiant-e-s prennent la rue pour demander des comptes au gouvernement autoritaire d'Aleksandar Vucic accusé d'avoir confié les travaux à des entreprises corrompues et incompétentes. Les premières manifestations étudiantes, placées sous le slogan «La corruption tue», sont réprimées par le pouvoir en place, qui procède à plusieurs arrestations, ce qui n'empêche de loin pas la poursuite de la mobilisation. Celle-ci va se répandre dans l'ensemble du pays, avec l'occupation d'une trentaine de facultés en début d'année 2025. Les revendications mises en avant comprennent la publication de l'intégralité des documents liés à la reconstruction de la gare de Novi Sad; l'abandon des charges contre les étudiant-e-s arrêté-e-s; l'engagement de poursuites contre les personnes ayant agressé des étudiant-e-s et des professeur-e-s; l'augmentation de 20% du budget de l'enseignement supérieur.

MONTÉE DE LA MOBILISATION. Sur cette base, les mobilisations vont se poursuivre et prendre de l'ampleur, la démission du Premier ministre ne parvenant pas à calmer la contestation. Après avoir gagné les régions rurales avec des blocages de ponts ou de routes, celle-ci va culminer le 15 mars 2025 avec une manifestation gigantesque dans les rues de Belgrade réunissant plus de 300 000 personnes (107 000 selon le Ministère de l'intérieur¹), ce qui en fait la plus importante depuis la fin du régime de Slobodan Milosevic. Le gouvernement réplique par l'utilisation d'armes soniques, pourtant interdites. Parallèlement, les secteurs en lutte se diversifient: les travailleuses de l'éducation se mettent en grève, ceux-celles des transports publics, des ingénieur-e-s,

des acteurs-trices de la culture marquent leur solidarité à la contestation portée par les étudiant-e-s². En mai, le pouvoir espère compter sur les examens universitaires pour défaire le mouvement étudiant. Un certain reflux se fait sentir. Le samedi 28 juin, une nouvelle manifestation est organisée à Belgrade et réunit 140 000 personnes pour réclamer la tenue d'élections anticipées. Le président Vucic claironne alors que «les bloqueurs ont perdu» en considérant cette manifestation comme un baroud d'honneur. Au contraire, cette dernière marque un passage de témoin entre les étudiant-e-s et la population³ qui dresse des barrages et barricades autour des accès à la capitale, puis fait de même dans d'autres localités.

VIOLENCES. Face à la poursuite des mobilisations au mois d'août, le gouvernement va jouer la carte de la violence et de l'escalade. Depuis la nuit du 12 au 13 août, plusieurs nuits d'affrontement se déroulent entre les partisan-e-s du Parti progressiste serbe (SNS) au pouvoir qui attaquent les manifestations, provoquant plusieurs blessé-e-s parmi les manifestant-e-s, qui réagissent à leur tour en ciblant les locaux du parti du président⁴. Reporters sans frontières vient de dénoncer une vague record de violence contre les journalistes avec 30 attaques recensées ces deux derniers mois⁵. Ce 1^{er} septembre, à l'occasion des 10 mois de la tragédie de Novi Sad, de nouvelles manifestations ont eu lieu.

FRONT SOCIAL. Certaines estimations font état de 23 000 rassemblements ou blocages depuis le 1^{er} novembre 2024. Dans une telle situation où l'opposition dite libérale et les forces nationalistes tentent de tirer leur épingle du jeu et où les relations internationales jouent un rôle non négligeable – d'Aleksandar Vucic cherchant à jouer un jeu d'équilibriste entre Poutine et l'Union euro-

péenne qui demeure ainsi sans réaction aux événements récents –, il faut souligner l'émergence récente d'une coalition qui a pris le nom de Front social. Cette association comprend 16 collectifs ouvriers, syndicats, communautés et associations professionnelles et indique reposer sur les principes de démocratie directe, de solidarité, de soutien mutuel, d'indépendance et d'humanisme. Sa déclaration énumère les objectifs suivants: «l'accomplissement des revendications étudiantes, l'accomplissement des exigences du Programme Minimum concernant les secteurs individuels et les questions sociales et économiques en général, l'établissement d'une structure démocratique permanente pour le contrôle continu et l'exercice de pressions sur les décideurs, la réalisation du droit de tous ceux qui vivent de leur travail à participer à la résolution des questions de leur propre secteur, ainsi qu'à participer activement à la prise de décisions concernant leur communauté locale, mais aussi aux questions de la communauté sociale plus large⁶.» Le mouvement social de Serbie en lutte contre son gouvernement mérite toute notre solidarité. ■

¹ *Le Monde*, 15 mars 2025.

² Le site anglophone <https://www.masina.rs/eng/home/> est une ressource précieuse pour l'évolution de la situation.

³ Jean-Arnault Dérens, «Serbie: face à la répression, des barrages et des barricades», *Mediapart*, 30 juin 2025.

⁴ Voir le fil d'information du Courrier des Balkans: <https://www.courrierdesbalkans.fr/Fil-info-Serbie-Des-dizaines-de-milliers-de-personnes-dans-les-rues-de-Belgrade-et-de-Nov-Sad-a-l-appel-des-lyceens>

⁵ <https://rsf.org/fr/serbie-plus-de-30-attaques-contre-les-journalistes-en-moins-de-deux-mois-rsf-exhorte-l-ue-%C3%A0>

⁶ Voir le site d'Europe solidaire sans frontières: <https://www.europe-solidaire.org/spip.php?article76070>

LA SUISSE EXISTE par Jean Ziegler

SOCIOLOGUE . ANCIEN RAPPORTEUR SPÉCIAL DE L'ONU POUR LE DROIT À L'ALIMENTATION ET AUTEUR¹

LE CAUCHEMAR ISRAËL

L'État d'Israël a été fondé le 14 mai 1948 par une proclamation de David Ben Gourion, président du Conseil national juif. Un jour avant l'expiration du mandat britannique sur la Palestine. L'Assemblée générale des Nations Unies avait été chargée par la Grande-Bretagne de résoudre la question palestinienne. À la majorité des deux tiers, elle a approuvé le 29 novembre 1947 la division de la Palestine occidentale en un État juif et un État arabe. Une décision que la partie arabe a rejetée. Dans le même temps, la Charte des Nations Unies adoptée en 1945 exprimait la volonté de mettre fin aux dominations coloniales. Une contradiction.

DOMINATION. Même s'il n'était pas possible de réparer les horreurs du génocide des juifs en Europe, on leur a offert une compensation sous la forme d'un pays. Un vieux rêve que le mouvement sioniste, soutenu par les évangéliques, caressait depuis le XIX^e siècle. Ainsi, alors que l'ONU encourageait l'indépendance des peuples, cela signifiait pour le peuple palestinien qu'il était expulsé d'une partie de son territoire ancestral et soumis à une nouvelle domination coloniale.

Dès 2017, l'ONU avertissait que la bande de Gaza était «inhabitable». Cela en raison du blocus israélien qui limite l'approvisionnement en énergie et en eau et entraîne une détérioration du système de santé, une pénurie alimentaire et un taux de chômage très élevé.

GÉNOCIDE. Puis vint l'attaque abominable du Hamas contre des civil-e-s israélien-ne-s le 7 octobre 2023 et les prises d'otages. Cette attaque a incité le Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, à mener une véritable campagne de vengeance, un génocide contre la population civile de Gaza.

L'écrivain israélien David Grossman a écrit le 10 août 2025 dans le journal *Le Monde*: «La combinaison de ces deux mots, 'Israël' et 'génocide', me préoccupe depuis le début. [...] Tout cela fait partie d'un processus par lequel Israël est en train de passer. En reconnaissant nos erreurs, grâce à une alliance régionale et à la création d'un État palestinien à côté du nôtre, nous sortirons de ce cercle vicieux dans lequel Israël peut être représenté par ces mots terribles.»

HORREUR. Le gouvernement israélien raciste et colonialiste, responsable de ce génocide et qui veut aujourd'hui réoccuper la bande de Gaza et expulser sa population palestinienne, aggrave les erreurs au lieu de les corriger, attisant ainsi l'horreur. ■

¹ Parmi ses ouvrages, citons notamment *Le Capitalisme expliqué à ma petite-fille (en espérant qu'elle en verra la fin)*. Seuil, 2018, ainsi que le dernier paru: *Où est l'espoir?* Seuil, 2024. Cette chronique a été initialement publiée dans *Work*, 21 août 2025.